

Décret n° 2018-354 du 15 mai 2018 portant sur la prise en charge des transports de patients

15/05/2018

Ce décret vient définir le périmètre et les modalités de prise en charge des transports au sein d'un même établissement ou entre deux établissements de santé. Il précise les règles concernant la prise en charge des transports des patients bénéficiant de permissions de sortie. Le décret entre en vigueur au 1er octobre 2018.